



# BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

## SECRETARIAT GENERAL

*Délégation du Roannais*

*Tél : 04.77.44.51.90*

**PV N° 25 DU SAMEDI 12/02/2022**

Réunion du 7 février 2022

### PASS SANITAIRE

L'accès aux locaux de la Délégation du Roannais de football n'est possible qu'aux détenteurs du « pass sanitaire » :

- certificat de vaccination
- test de moins de 24 heures
- certificat médical justificatif

Merci de votre compréhension.

### HORAIRES SECRETARIAT

- lundi : ouvert au public de 14h à 19h30
- Mardi : ouvert au public de 9h à 12h et 14h à 17h30
- Mercredi et vendredi : Joignable par téléphone et mail (télétravail).
- Fermé le jeudi, samedi et dimanche.

### RAPPEL AUX CLUBS

- Nous demandons aux clubs de bien vérifier lors de l'envoi de la FMI que la feuille de match « FMI » a bien été transmise via la tablette.

- En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier afin d'éviter la perte du match par pénalité (art. 37 des RS du District).

Pour éditer une feuille de match papier vierge : site LAuRAFoot, Documents, Documents utiles, Compétitions, Feuille de match de secours.

- La Commission de Discipline constate de plus en plus que les joueurs exclus par un carton rouge lors d'une rencontre, ne transmettent pas de rapport, suite à leur exclusion.

Nous rappelons que le rapport permet au joueur de s'expliquer sur son comportement et permet à la commission de prendre une bonne décision ; à défaut de rapport, la commission s'appuiera sur le seul rapport de l'arbitre (article 128 des R.G.).

Les clubs sont priés d'en prendre bonne note pour les prochains matchs.

### RELEVÉ DE COMPTE

Le relevé n°1 de la Délégation du Roannais a été établi, vous trouverez le solde de votre compte sur Footclubs, dans « Organisation », « état du Compte », « Délégation du Roannais », montant dans « solde en comptabilité ».  
Règlement par chèque à la Délégation pour le 21 février 2022.

### COVID-19

Les clubs sont tenus d'informer IMPERATIVEMENT M. Michel BARSOTTI, référent Covid-19 du District de la Loire, par téléphone au 06 74 09 64 01, avant d'entreprendre toute démarche sportive et administrative, en ce qui concerne le report de rencontre en lien avec la Covid-19.

### Définition du PASS SANITAIRE ET DU PASS VACCINAL

**La présentation du Pass Vaccinal est obligatoire pour toutes les personnes majeures et pour les mineurs âgés d'au moins 16 ans, comme prévu dans la loi.**

Pour que le **PASS VACCINAL soit valide** lors du contrôle, il y a 3 possibilités :

- ⇒ Soit présenter un schéma vaccinal complet ;
- ⇒ Soit présenter un certificat de rétablissement de la covid-19.



# BULLETIN D'INFORMATION

## SAISON 2021 / 2022

# SECRETARIAT GENERAL

*Délégation du Roannais*  
Tél : 04.77.44.51.90

⇒ Soit présenter un certificat de contre-indication à la vaccination covid.

**Une dérogation permettant d'utiliser un certificat de test négatif de moins de 24h dans le cadre du Pass Vaccinal, sera possible jusqu'au 15 février, pour les personnes ayant reçu leur première dose de vaccin d'ici là, dans l'attente de leur deuxième dose.**

**La présentation du Pass Sanitaire est quant à lui obligatoire pour toutes les personnes mineures de 12 à 15 ans comme prévu dans la loi.**

Pour que le **PASS SANITAIRE** soit valide lors du contrôle, il y a 4 possibilités :

- ⇒ Soit présenter un schéma vaccinal complet ;
- ⇒ Soit présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h (avant le contrôle d'avant match) ;

La problématique de la faisabilité des tests et de l'obtention des résultats doit être pris en compte le plus tôt possible par les clubs pour s'assurer que les résultats seront obtenus au plus tard H-2 avant le coup d'envoi du match.

- ⇒ Soit présenter un certificat de rétablissement de la covid-19 ;
- ⇒ Soit présenter un certificat de contre-indication à la vaccination covid.

### **Respect des gestes barrières**

**L'application des gestes barrières**, constituant la mesure la plus efficace pour lutter contre la propagation du virus, **doit être respectée en tout lieu et à tout moment.**

### **Port du masque**

Le port du masque est obligatoire pour toute personne souhaitant entrer dans un équipement sportif couvert ou de plein air. Il est formellement interdit de le retirer même momentanément, excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.

## **DEVENIR ARBITRE**

Un nouvel examen de recrutement d'arbitres de district (jeunes et seniors) va avoir lieu prochainement. N'attendez pas : si dans vos clubs ou dans votre entourage, vous avez des joueurs (ou non joueurs) intéressés par cette fonction, n'hésitez pas à nous envoyer leurs candidatures.

L'ensemble des documents sont disponibles sur le site du District de la Loire (Actualités du moment : les formations initiales arbitres : cliquer sur le lien ou rubrique arbitrage : devenez arbitre).

Vous pouvez dès à présent vous inscrire à la session de formation :

- **Secteur de Roanne** (lieu à définir) :

En raison des prudences sanitaires liées au Covid, les dates initialement prévues (week-ends des 22/23 et 29/30 janvier) sont reportées aux **week-ends des 5/6 et 12/13 mars.**

Modifications dates, soit :

- samedi 5 mars de 8h à 17h30
- dimanche 6 mars de 8h à 12h
- samedi 12 mars de 8h à 17h30
- dimanche 13 mars de 8h à 12h

## **CHORALE ROANNE BASKET**

Grâce à un partenariat renouvelé, les licenciés de la Délégation du Roannais de football bénéficient d'un tarif préférentiel sur la billetterie en ligne pour toutes les rencontres de la Chorale de Roanne à la Halle Vacheresse.

Nouveauté : ce code promo restera inchangé pour l'ensemble du championnat. Notez-le bien : **CHORALE/DELEGFOOT**

Prochaine rencontre : **mardi 15 février à 20h, Chorale – Boulogne/Levallois.**